



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



académie
Clermont-Ferrand
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Allier

CHSCT-D de l'Allier

Compte rendu de la séance du 31 mars 2015

Membres présents :

Représentants de l'Administration :

Madame Marylène BLONDEAU - Secrétaire Générale de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Allier

Représentants du personnel :

Titulaires :

Monsieur Vincent PRESUMEY, Professeur agrégé d'Histoire et de Géographie au Lycée Banville à Moulins - Représentant de la FSU

Madame Sandrine MONIER, PE à l'école maternelle Paul Lafargue à Montluçon - Représentante de la FSU

Madame Laure GEBEL, Adjoint Technique de Laboratoire au Lycée Jean Monnet à Yzeure - Représentante de la FSU

Monsieur Jérémie MAUREL, PE à l'école élémentaire de Louroux de Bouble - Représentant de la FSU

Monsieur Alain TAILLANDIER, SAENES au Lycée Paul Constans à Montluçon - Représentant de la FNEC FP FO

Madame Delphine BALANSARD, Professeur d'EPS au Collège Lucien Colon de Lapalisse - Représentante titulaire de l'UNSA

Suppléants :

/

Experts présents :

Madame Isabelle FRANCOISE, Chef de Division (Division des Affaires Générales et de la Réglementation) DSDEN de l'Allier

Madame Céline BONNET, SAENES (Division des Affaires Générales et de la Réglementation) DSDEN de l'Allier

Monsieur Thierry COLOMBET, Conseiller de Prévention Départemental

Monsieur Clément DUCOUT, Assistant Social des Personnels de l'Allier

Monsieur Christian PEYMAUD, Expert - Inspecteur Santé et Sécurité au Travail de l'Académie de Clermont-Ferrand

Membres excusés :

Monsieur Jean-René LOUVET, Directeur Académique de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Allier
Madame Véronique MAILHAC, Infirmière au Collège Jean-Jacques Soulier à Montluçon - Représentante de l'UNSA
Madame Mireille BURTIN, Gestionnaire Agent Comptable au Lycée Barville à Moulins - Représentante de l'UNSA
Madame le Docteur Sylvie FAURON, Médecin de prévention au Rectorat

Madame la Secrétaire Générale ouvre la séance à 14 heures 15; elle excuse Monsieur le Directeur Académique qui ne peut être présent.

Elle présente l'ordre du jour:

- I Nouvel arrêté de composition du CHSCT-D / Règlement intérieur
- II Approbation du PV du CHSCT-D du 23 février 2015
- III Rapport d'activité de l'ISST
- IV Questions diverses

Madame Monier, représentante de la FSU, fait observer au préalable que l'ordre du jour doit être établi conjointement avec le secrétaire du CHSCTD et que les questions des représentants des personnels n'ont pas à être classées parmi les questions diverses.

I Nouvel arrêté de composition du CHSCT-D / Règlement intérieur

Monsieur Juge étant remplacé par Madame Juliette Grand, Professeur au Collège de Bourbon l'Archambault, représentante suppléante de la FSU, le nouvel arrêté à compter du 23 février 2015 est adopté.

Concernant le règlement intérieur, Madame Blondeau indique que son actualisation répond à la demande du Ministère qui souhaite renforcer le rôle du secrétaire du comité. Elle précise que ce dernier veille au bon fonctionnement de l'instance et qu'il joue un rôle d'interface privilégié entre l'Administration et les Représentants des Personnels. C'est en ce sens que les articles 11 et 18 s'en trouvent modifiés.

Monsieur Présumey indique que Monsieur Taillandier, représentant la FNEC FP FO, est désigné comme secrétaire du comité au titre de l'année scolaire 2014/2015 et que Madame Laure Gebel est désignée en qualité de secrétaire adjointe. Il précise que d'un commun accord le principe de la « formule dite tournante » est maintenue, soit l'UNSA en 2015/2016 puis la FSU en 2016/2017. Il est toutefois rappelé que la règle est de désigner annuellement un secrétaire du comité et son suppléant.

Le nouveau règlement intérieur est approuvé.

II Approbation du PV du CHSCT-D du 23 février 2015

Des observations sont faites sur les points suivants qui appellent des corrections :

- en page 5 : « Madame Monier suggère de dégager du temps ~~sur la concertation~~ sur les 6 heures obligatoires ~~et de renouer des contacts avec les mairies~~ qu'un travail soit conduit avec les mairies pour optimiser ce dossier... »
- en page 5 : « Monsieur Taillandier rappelle l'obligation réglementaire d'une visite médicale annuelle tous les cinq ans... ».

Le PV est approuvé à l'unanimité.

III Rapport d'activité de l'ISST

Monsieur Peymaud, Inspecteur Santé et Sécurité au travail présente son rapport d'activité 2013/2014. (document annexé au PV).

Il indique que l'académie de Clermont-Ferrand a bien progressé sur la santé et la sécurité en mettant en place en 2013/2014 un plan académique de prévention sur 3 ans.

Il rappelle que les membres du CHSCT ont accès aux rapports d'inspections.

Il souligne l'importance de l'organigramme affichant le pôle santé et félicite particulièrement à ce titre la DSDEN de l'Allier.

Il rappelle l'importance du temps de décharge nécessaire au Conseiller Départemental de Prévention et aux Assistants de Prévention pour mener à bien leurs missions et leurs rôles en lien avec les services de prévention des Collectivités.

Il précise que 21 EPLE n'ont pas nommé d'assistants de prévention, soit 5 EPLE pour le département de l'Allier (Lycée Paul Constans à Montluçon, Collège J.B. Desfilhes à Bellenaves, Collège Jean Rostand à Bellerive, Collège Fernand Dubreuil à Doyet, Collège Victor Hugo à Le Donjon). Il incite les chefs d'établissements à rencontrer leurs assistants de prévention pour définir avec eux les priorités en matière de santé et sécurité au travail.

Il rappelle que le règlement intérieur d'un établissement s'adresse avant tout aux élèves et qu'il conviendrait de définir un règlement intérieur pour les personnels dans chaque service et EPLE.

Concernant le fonctionnement du CHSCTD, il préconise la tenue de comités dans la périodicité réglementaire. Il incite à prévoir un programme annuel de prévention, ainsi qu'un programme de visites sur un thème choisi.

Concernant les visites médicales des personnels, il incite à programmer des visites annuelles (risques) et quinquennales, ce qui implique de recruter au minimum un médecin de prévention par département. La visite médicale des personnels exposés à des risques particuliers doit être prioritaire

Concernant l'avancement du dossier DUER tant au niveau des EPLE que des services, il invite la DSDEN de l'Allier à prendre l'attache de Monsieur Dedieu, Conseiller Académique de Prévention et des services de la DRH pour aider à impulser sa mise en œuvre (méthodologie, mutualisation du document unique, évaluation des personnes, risques à cibler en matière de sécurité et d'hygiène...). Il précise que le site internet du Conseil Général de l'Allier met à disposition un guide à l'attention des chefs d'établissement sur les conditions de travail.

L'évaluation des risques doit porter sur l'ensemble de l'établissement, tous personnels confondus, ce qui implique un travail en commun avec les collectivités, en lien avec les problématiques de l'éducation nationale.

IV Questions diverses

- situation de l'école de Bert :

Aucune nouvelle manifestation allergique n'a eu lieu depuis le retour des vacances scolaires d'été. Quelques travaux d'entretien et d'embellissement ont été réalisés notamment la pose d'un nouveau sol et l'installation d'un extracteur d'air. Tout semble à ce jour être rentré dans l'ordre. La procédure de suivi mise en place a mobilisé tous les acteurs concernés (médecin conseiller technique, IEN...)

Madame Monier souhaite savoir quel protocole a été mis en place au niveau des services de l'Education nationale.

Madame Blondeau précise que le médecin conseiller technique et l'inspecteur de la circonscription ont été mobilisés.

- situation de l'école maternelle Paul Lafargue à Montluçon :

L'école maternelle Paul Lafargue est à nouveau occupée depuis la rentrée 2014 par les élèves et les enseignants. Tout a repris son cours. De récentes mesures (en décembre 2014) sur l'élémentaire et la maternelle ont permis de démontrer que la pollution est maîtrisée suite aux travaux réalisés. Une communication vient juste d'être mise en place auprès des parents d'élèves par Monsieur le Directeur Académique. Rien de particulier ne semble être à signaler. (documents annexés au PV)

Madame Monier fait remarquer que le Monsieur le Directeur Académique a omis d'informer les enseignants du suivi des opérations.

Monsieur Taillandier ajoute qu'aucun retour n'a été fait suite à la réunion publique mise en place. Il souhaite que les membres du CHSCT-D puissent être associés aux visites d'écoles ou d'établissement.

Madame Blondeau précise que dans le cadre d'une réunion publique, Monsieur le Directeur Académique n'a aucune obligation d'information supplémentaire. Elle précise par ailleurs qu'aucun signalement de l'ARS ou de la DREAL n'a eu lieu concernant la situation de l'école. Madame Monier signale qu'il y a une minima obligation de donner les renseignements aux membres représentants des personnels du CHSCTD quand ils le demandent.

C'est précisément le point abordé en questions diverses. (Mme Blondeau)

- les visites d'établissements (EPL/écoles)

- les besoins en formation pour appréhender ces visites:

Les membres représentants des personnels du CHSCT-D souhaitent être informés des visites d'établissements ou d'écoles prévues en lien avec le Conseil Général et y être associés. Ils souhaitent fortement qu'une visite soit programmée avant la fin de l'année scolaire. Ils suggèrent notamment la visite du collège Victor Hugo au Donjon, du collège Jules Ferry à Vichy, du collège J.B Desfilhes à Bellenaves ou du collège Jean Rostand à Bellerive sur allier ou de l'école élémentaire Pierre Coulon à Vichy.

Madame Blondeau, rejointe par les membres experts, recommande de reporter ultérieurement la visite de deux EPL cités compte tenu de leur contexte. Il serait contre-productif que le CHSCT D intervienne pour le moment.

Monsieur Prémey considère qu'un tel report est envisageable si et seulement si la formation à la visite et au protocole de visite des membres du CHSCTD et éventuellement la tenue du groupe de travail ont lieu le plus vite possible.

Une visite d'établissement supposant l'appropriation préalable d'un protocole, Monsieur Peymaud propose une formation à l'ensemble des membres du comité le lundi 1^{er} juin, au collège François Villon à Yzeure, suivie par la visite du collège de Bellerive sur Allier.

- Risques Psycho Sociaux:

Une formation-sensibilisation sur ce thème est demandée avant le 19 juin (date prévue pour le prochain CHSCT-D); la date sera arrêtée en fonction des disponibilités du Docteur Sylvie Fauron, médecin de prévention et de Mme Caroline Tessier, coordinatrice au Gaap (Groupe académique d'accompagnement professionnel).

- L'incidence des rythmes scolaires sur les personnels :

Madame Monier rappelle l'engagement du DASEN lors du précédent CHSCT-D sur la tenue d'un groupe de travail sur l'incidence des rythmes scolaires sur les personnels avant la fin de l'année scolaire. Madame Blondeau précise que compte tenu des précédentes sollicitations il convient de hiérarchiser les demandes. Madame Monier laissant entendre qu'une base de travail était déjà préparée, Madame Blondeau l'invite à mettre en œuvre ce dossier. Une date sera proposée par les représentants des personnels.

- programme annuel de prévention départemental :

Madame Monier souhaite des informations sur le plan annuel de prévention départemental à l'élaboration duquel le CHSCTD a vocation à être associé.

Madame Blondeau intervient et souligne que la politique de prévention départementale est bien calée sur la politique de prévention académique et ministérielle. Le document formalisé sera présenté ainsi que le rapport annuel d'activités du CHSCT.

Avant la fin de la séance, Monsieur Colombet informe les membres représentants du personnel de la mise en œuvre d'un exercice de sécurité civile « l'Allier en crue » qui aura lieu le 28 avril 2015, permettant de tester la coordination entre les différents services de l'Etat et des collectivités territoriales.

Au cours de cet exercice les élèves de l'école élémentaire Pierre Coulon à Vichy (160 élèves) et l'école maternelle Jean Zay à Bellerive sur Allier (120 élèves) seront évacués. Cet exercice est l'occasion pour les directeurs d'école de tester la fiabilité du PPMS de leur école en lien avec les communes. Deux observateurs seront chargés de remplir une grille d'évaluation pour chacune des écoles (accueil, mise en œuvre, réception...).

Monsieur Peymaud précise que l'Allier est le département qui organise le plus d'exercices d'évacuation civile.

La séance est levée à 16H00.

La secrétaire de séance,

Le secrétaire adjoint de séance,

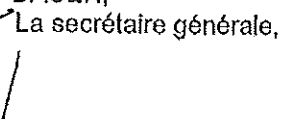
P//l'inspecteur d'académie,
DASEN,
La secrétaire générale,



Isabelle FRANCOISE



Alain TAILLANDIER



Marylène BLONDEAU